

SYnergies

Pour un développement durable

 Déchetterie

n°9 - Juillet 2012 | Semestriel

Le journal d'information du SYDED du Lot

sommaire

■ Dossier spécial

Que deviennent les déchets apportés à la déchetterie ?

■ Zoom

Assainissement Non Collectif (ANC) : attention, les lois évoluent...

■ En bref...

- Les déchets en 2011
- Eaux naturelles

édito

Réduire. Réutiliser. Recycler. 3 R pour l'ère de la valorisation des déchets

Suite au Grenelle de l'environnement, le SYDED a redoublé d'efforts pour développer les actions déjà menées sur l'incitation à consommer mieux pour jeter moins.

Les déchetteries avaient déjà fait l'objet d'un dossier spécial, dans le *SYnergies* de juillet 2009. L'accent avait été mis sur leur impact positif indéniable sur l'environnement. Ce service de proximité a su faire évoluer les mentalités et les habitudes. Rares sont ceux qui, aujourd'hui, auraient encore la mauvaise idée de jeter des déchets encombrants, ou pire, des produits dangereux, au détour d'une route de campagne, au fond d'un ravin...

Pour aller plus loin, le dossier que nous vous proposons ici développe le devenir des déchets apportés en déchetterie. En nombre conséquent, toutes les filières n'ont pas pu être abordées. Vous constaterez cependant que la déchetterie est un engrenage essentiel dans les rouages complexes de la valorisation des déchets : un maillon primordial par lequel transite un tiers des déchets des ménages.

De plus, à l'avenir, les déchetteries du département pourraient bien devenir des supports logistiques incontournables pour permettre le déploiement de filières de réemploi dans le Lot. En effet, parmi les déchets qui y sont apportés, un bon tiers n'emprunte pas encore la voie de la valorisation et, de ce fait, finit enfoui dans une installation de stockage des déchets. D'après une étude récente engagée par le Conseil général du Lot, une partie non négligeable de ces déchets pourraient être réparée et réutilisée.

Pour finir, je profite de l'occasion pour saluer les efforts des Lotois et leur implication sincère sur les questions environnementales. Moins de déchets produits, moins d'erreurs de tri : les résultats de l'année 2011 reflètent une tendance "éco-responsable" qui s'affirme et se renforce au fil des ans.

Bernard CHOLET
Président du SYDED

flash info

Réseaux de chaleur :
Livernon en marche,
Cahors et Thégra en cours...



La chaufferie du **réseau de chaleur de Livernon** a été mise en service début mars 2012. Elle dessert des bâtiments communaux (mairie, bibliothèque, salle des fêtes, Maison des services, écoles, cantine, logements sociaux...), la Poste, la gendarmerie et ses habitations, 14 maisons individuelles, un restaurant... **43 compteurs** au total.

Le bois utilisé comme combustible provient des **chantiers d'élagage** réalisés à proximité : d'origine naturelle, renouvelable et nécessitant peu de transport, cette ressource est ainsi valorisée depuis trois ans, dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil général.

A ce jour, le SYDED gère un parc de neuf réseaux de chaleur répartis sur le département.

Les prochaines réalisations "Bois-énergie" sont prévues sur Cahors (Cabessut) et Thégra.



À l'intérieur :
la page "junior" détachable !

DOSSIER SPÉCIAL

Que deviennent les déchets

apportés à la déchetterie ?



Véritable service de proximité, la déchetterie permet à tout un chacun de se débarrasser de **déchets volumineux** ou **toxiques**. Sur le département, plus de **45 000 tonnes par an** y transitent. Mais que deviennent tous ces déchets ? Ce dossier de quatre pages présente les principales filières de **dépollution** et de **valorisation** des déchets qui dépendent des apports en déchetterie.

VALORISATION MATIÈRE, ÉNERGÉTIQUE ET RÉEMPLOI

Les métaux, cartons...

Valorisation matière

7 000 t/an

Métaux ferreux et non ferreux, grands cartons, bois traités... Ces déchets volumineux suivent des voies "classiques" de **recyclage** pour réaliser de nouveaux objets ou matériaux.

Par exemple, la plupart des objets qui vous entourent sont issus du recyclage. Le **métal** récupéré permettra la confection de couverts, mobilier, outils, pièces de moteur (etc.) ; le **carton** sera de nouveau transformé en carton ; des panneaux stratifiés seront élaborés avec les **bois traités**...

Le bois non traité

Valorisation énergétique

1 500 t/an

Le bois non traité récupéré sur les déchetteries est transformé en plaquettes par le SYDED. Il sert ainsi de **combustible aux chaudières bois des réseaux de chaleur** gérés sur le département. Ainsi, ce déchet qui finissait avant aux encombrants est désormais une **source d'énergie alternative**, à la fois renouvelable et de proximité.

www.syded-lot.fr

Les textiles

Habits, linge, chaussures...

270 t/an
Les textiles apportés dans des sacs (50 l maxi) à la déchetterie sont récupérés par l'organisme **le Relais**. Selon leur état, **plusieurs types de valorisation** sont possibles :

- Les habits et les chaussures en bon état seront remis en vente dans un réseau de friperies.
- Les textiles usés seront transformés en chiffons pour l'industrie ou en rouleaux d'isolant thermique et acoustique pour le bâtiment.

Pour cette association, **le volet social est une directive majeure** : elle recrute en priorité des personnes en situation d'exclusion (1 800 emplois en 30 ans).

www.lerelais.org



Les DEEE

1 800 t/an

Valorisation & dépollution

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont repris par l'organisme **Eco-systèmes**. Il assure le démantèlement des appareils afin d'**extraire les substances dangereuses** et pour favoriser leur valorisation par le biais du **recyclage des matériaux** (jusqu'à 87 %).

Chiffre : dans les appareils collectés sur le département, on comptabilise pratiquement **1/4 d'écrans** (23,5 %).

Petits mais dangereux...

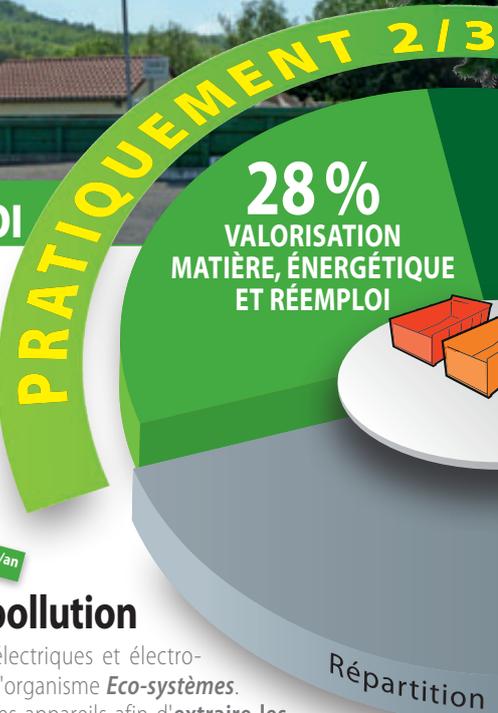
On serait parfois tenté de jeter directement à la poubelle la vieille calculatrice qui ne fonctionne plus... Pourtant, comme leurs homologues "grandes tailles", les petits appareillages électriques ou électroniques nécessitent un passage par la case "dépollution" avant de pouvoir être valorisés.

Pensez à les rapporter dans les magasins équipés de bornes de récupération de DEEE ou à la déchetterie.

Chiffre : plus de 146 000 petits appareils ménagers ont été récupérés dans le Lot en 2011 !

www.eco-systemes.fr

Avant de jeter... Lorsque c'est possible, le **réemploi** doit être privilégié en confiant les appareils réparables à des réseaux solidaires.



VALORISATION ORGANIQUE

Les végétaux

Pour les grandes quantités

Les déchets verts représentent plus d'1/3 des apports en déchetterie.

Le SYDED gère intégralement leur transformation sur ses trois plateformes de compostage (Catus, Figeac, Saint-Jean-Lagineste). Il en résulte un **compost** répondant à la norme NF U 44-051:2006.

Ensuite, ce compost est mis à la disposition des particuliers, gratuitement, sur les déchetteries (3,5 m³ / foyer / an).

www.syded-lot.fr

11 500 t/an



STOCKAGE

Les encombrants

Les "bien-nommés", les "mal-aimés"...

Cette catégorie regroupe les déchets volumineux (non toxiques) qui ne bénéficient pas de filières de valorisation. Ils sont destinés à l'**enfouissement** (ISDND de Montech).

www.groupe-seche.com

Avant de jeter... Pensez à RÉPARER quand c'est possible... DONNER aux associations, aux amis... VENDRE dans les vides-greniers, sur internet...

Ressorceries : des projets à l'étude...

Une part non négligeable des encombrants pourrait faire l'objet d'une valorisation, soit par le réemploi, soit par le démantèlement pour recycler les matériaux. Dans cette optique, le SYDED étudie l'aménagement de zone de stockage spécifique aux objets réutilisables sur ses déchetteries. En parallèle, il travaille avec le Conseil général à la mise en place de partenariats avec les associations locales.

11 000 t/an



COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le compostage logique

Le compostage est un processus naturel de décomposition des matières organiques. Cependant, prendre son véhicule pour apporter un sac de tonte de pelouse à la déchetterie n'est pas la démarche "écologique" la plus positive pour l'environnement...

Herbes et feuilles mortes se dégradent rapidement. Vous pouvez les composter facilement au fond de votre terrain, même sans composteur.



DÉPOLLUTION

Les déchets dangereux

Traitements spécialisés

1%. Ce "petit" chiffre est, en fait, loin d'être insignifiant. Il représente pourtant **des centaines de tonnes par an de déchets toxiques** : batteries, piles et accus, cartouches d'encre et toners, huiles de vidange, déchets de soins piquants, ainsi que peintures, solvants, dissolvants et autres produits dangereux du quotidien rangés sous l'évier ou dans le garage... Chacun de ces types de déchets nécessite sa propre filière de dépollution.

Déchets non identifiés : Le traitement des déchets dangereux est très coûteux. Il l'est encore plus si le produit apporté n'est pas identifiable. C'est pourquoi il est important de fournir un maximum de renseignements au gardien. Il serait regrettable d'engager des frais d'analyse pour un flacon d'eau déminéralisée...

Sécurité : pour vous, comme pour le gardien, apportez les produits dangereux dans des **recipients étanches**, bien fermés et correctement identifiés.



Les ampoules "éco"

Attention, toxique!

Les **ampoules fluocompactes**, tout comme **les piles**, font tellement partie de notre quotidien qu'on pourrait oublier qu'elles contiennent des substances **hautement toxiques**. Ces ampoules renferment du mercure, **il ne faut surtout pas les jeter à la poubelle!**

Qu'elles soient récupérées à la déchetterie ou en magasin, les lampes à économie d'énergie sont prises en charge par l'organisme **Recylum**. **93% du poids de leurs composants sont réutilisés**. Le verre récupéré permet de faire de nouveaux "néons", des abrasifs ou de la céramique. Les métaux (fer, mercure) sont également recyclés en totalité.

www.recylum.com

Les DASRI

Déchets à risques infectieux

Pour les "déchets de soins piquants" des particuliers en **auto-traitement**, seules les **boîtes "spéciales DASRI"** sont acceptées en déchetterie. Elles sont disponibles gratuitement dans des **pharmacies** du Lot (sur présentation d'une ordonnance).

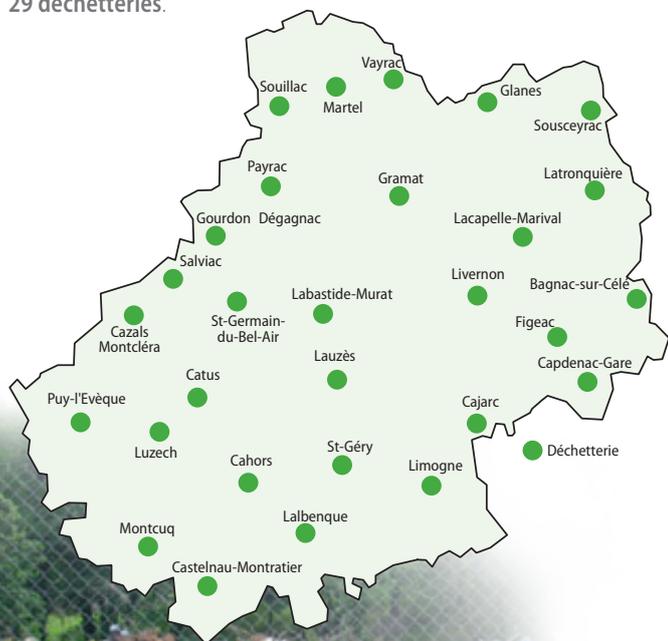
Les déchets récupérés sont ensuite brûlés dans des incinérateurs spécialisés.

Même si, jusqu'ici, aucun agent n'a eu à souffrir de conséquences graves, **l'angoisse qu'occasionne une blessure par piqûre est une épreuve pénible** pour la personne blessée et pour son entourage (suivi médical sur une période de 6 mois). **Surtout, ne jetez pas ces déchets dans vos poubelles!**

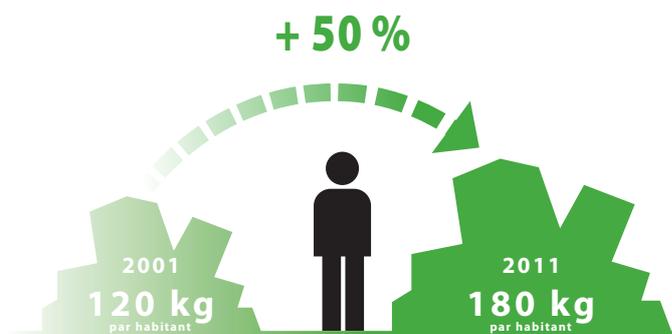


Évolution des apports en déchetterie

Les déchetteries ont avant tout été créées pour **endiguer la propagation des décharges sauvages** qui envahissaient nos campagnes. Les premières sont apparues dans le Lot au milieu des années 90. Aujourd'hui, le département est entièrement desservi par **un réseau de 29 déchetteries**.



En 10 ans dans le Lot :
plus de 300 000 t de déchets
détournés des dépôts sauvages !



Les modes de consommation n'ont pas été bouleversés en l'espace de 10 années. Téléphones mobiles et écrans plats étaient déjà sur le marché en 2001...

L'augmentation des quantités est plus le fait d'une **attitude citoyenne** qui s'intensifie : on ne jette plus sa vieille gazinière au fond des bois.

Bloc-notes

Rénovation et optimisation des déchetteries du Lot

Dans le Lot, les premières déchetteries ont déjà plus de 15 ans. C'est pourquoi, le SYDED a défini un programme de travaux pour, d'une part, **améliorer le service rendu à l'utilisateur**, et d'autre part, les **mettre en conformité**, suite aux évolutions réglementaires. Lancé au printemps dernier, il doit s'échelonner **sur trois ans** et concernera progressivement 27 déchetteries. Les sites de Cahors et Gourdon font l'objet de projets de reconstruction.

Des aménagements ont d'ores et déjà été effectués sur les déchetteries du secteur sud-ouest du département (Montcuq, Castelnaud-Montratier, Luzech, Lalbenque, Puy-l'Evêque).

Cette opération bénéficie du soutien financier de l'ADEME.

Ces travaux entraînent inévitablement la **fermeture exceptionnelle** des déchetteries concernées et de ce fait, quelques désagréments pour les usagers. Lorsque la configuration le permet, les horaires d'une déchetterie proche sont alors élargis. Chaque fermeture est précédée d'une campagne d'information largement diffusée : affichage sur site et en mairies, presse, site internet...



Les gravats

Estimés à plus de **13 000 tonnes chaque année**, les gravats (débris inertes de démolition) doivent être débarrassés de toute autre matière (plâtre, bois, plastique...). Seuls les apports des ménages et des artisans ou petites entreprises sont acceptés dans les déchetteries (accès limité aux véhicules de moins de 3,5 tonnes).

Ces gravats sont orientés vers **22 sites de stockage agréés** situés sur le département et gérés par le SYDED. La capacité limitée de ces sites ne permet pas d'accueillir les apports des entreprises du BTP qui utilisent leurs propres filières.

www.syded-lot.fr

Déchetterie : qui paye ? Combien ça coûte ?

La gestion des déchetteries a un coût qui couvre les dépenses liées à l'amortissement de l'investissement (construction, rénovation...), aux frais de fonctionnement (personnel, entretien...) et surtout au traitement des déchets récupérés sur les déchetteries. Si certains déchets engendrent des recettes (ferraille, carton...) ou ont un coût nul (DEEE, textiles, piles, lampes fluo-compactes), d'autres sont au contraire très onéreux (encombrants, déchets toxiques non identifiés). En effet, les "encombrants", qui représentent plus de 1/3 des apports, ont vu leur coût de traitement fortement augmenter ces dernières années.



Les particuliers : participation de 16,50 € / personne / an

Tous les particuliers résidant dans le Lot peuvent se rendre dans la déchetterie de leur choix pour y déposer les déchets volumineux ou dangereux. **Leur accès est libre et non payant**, car le coût du service est déjà intégré dans la TEOM⁽¹⁾ ou la REOM⁽²⁾ payée par chaque foyer. En effet, les collectivités chargées de la collecte y répercutent la participation forfaitaire (16,50 euros/habitant en 2012) qu'elles versent au SYDED en fonction du nombre de leurs résidents. Cette participation représente 80% du financement du budget "déchetterie", le reste étant complété par la vente de certains matériaux et la facturation des apports des professionnels.

Les professionnels : tarifs spécifiques selon les déchets

Pour les professionnels (entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs...) des filières spécifiques sont normalement prévues pour gérer leurs déchets. Cependant, dans un département rural comme le Lot, les déchetteries apparaissent comme des solutions de substitution adaptées. Bien entendu, le contribuable n'a pas à prendre en charge le coût du traitement des déchets des professionnels qui, par ailleurs, les intègrent dans le coût de leurs prestations. Pour cette raison, une tarification et des conditions d'accès adaptées à chaque type de déchets sont appliquées aux apports des professionnels. Elles sont consultables sur place ou sur le site internet : www.syded-lot.fr

Débarrasser les points de collecte des encombrants occasionne des frais supplémentaires pour les collectivités.

**12 km pour aller à la déchetterie,
c'est peu et vous y gagnez...**



(1) La **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est un impôt local, assis sur le foncier bâti. Elle est perçue avec la taxe foncière et son montant varie en fonction de la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Ainsi, elle n'est pas du tout liée à la quantité de déchets produite par le ménage ou le professionnel.

(2) La **REOM** (Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères) est liée au service rendu. Son montant varie généralement selon le nombre de personnes dans le foyer, le volume et le poids des déchets collectés.

Être Gardienne de déchetterie



Les quelques minutes passées dans une déchetterie pour déposer des encombrants ne sont pas suffisantes pour se faire une idée juste du métier de gardien de déchetterie.

Un gardien doit avant tout être organisé et capable de prendre des initiatives afin de gérer toutes les tâches qui lui incombent : accueillir et informer les usagers, facturer les dépôts des professionnels, suivre les enlèvements des déchets par les différents prestataires, assurer des tâches administratives, entretenir le site, dans certains cas, conduire des engins... Et, par dessus tout, il doit **avoir constamment à l'esprit les risques environnants et les mesures de sécurité** qui s'imposent sur une déchetterie : déplacement de véhicules, dénivelés importants, déchets toxiques, objets lourds, présence d'engins...

Témoignage...

Nelly est gardienne de déchetterie depuis bientôt trois ans. Jadis caissière à temps partiel dans une grande surface, le poste de gardien proposé par le SYDED, à proximité de son domicile avec des horaires stables, fut une opportunité. « **...En plus, comme dans le commerce, j'aime le côté "humain" de ce métier, le contact, le dialogue : à la déchetterie, les gens me demandent souvent des conseils sur le tri, par exemple.** » Et en effet, en restant un moment sur la déchetterie, on constate rapidement que l'atmosphère est conviviale et que, pour les habitués, les consignes sont bien assimilées...

Malheureusement, la bonne humeur n'est pas toujours au rendez-vous. Parfois, il arrive que des usagers ne comprennent pas certaines règles et le fassent savoir : la limitation de vitesse, l'interdiction de fumer, certains déchets toxiques non acceptés, l'interdiction de descendre dans les bennes et de récupérer des déchets... « **Les règles sont faites pour assurer la sécurité des usagers. Je suis là pour les faire appliquer et veiller au bon fonctionnement de la déchetterie.** » Quand on lui demande si elle rencontre des difficultés sur ce point : « **Il peut arriver que des usagers expriment leur mécontentement. On peut même se faire insulter... Mais j'ai moi aussi mon caractère ! Et de l'humour : ça aide.** », ajoute-t-elle avec le sourire.

ATTENTION :

Certains produits sont interdits en déchetterie.

Pour des raisons sanitaires, techniques et légales, le gardien doit refuser certains types de déchets : médicaments, déchets agricoles, bouteilles de gaz, extincteurs, déchets radioactifs...

Adressez-vous au revendeur du produit en question ou contactez le SYDED si vous souhaitez plus de renseignements sur les filières de récupération spécifiques.

Sur les 29 déchetteries du département, 26 gardiens sont employés à plein temps, dont 9 agents avec des horaires répartis sur deux déchetteries (pour les zones à faible densité de population).

N.B. : L'amiante est refusée dans les déchetteries pour des raisons de sécurité, excepté sur celle de Catus, pour les particuliers uniquement, sous certaines conditions et en quantité limitée. Renseignements : 05 65 21 28 21.

EN BREF... Les déchets en 2011



© Eco-emballages

Bravo ! Moins de déchets et mieux triés

Le bilan lotois sur les déchets ménagers confirme que l'adage "**jetons moins, trions mieux**" n'est pas une utopie. Les Lotois ont jeté dans les bacs ménagers **7,5 kg de moins par habitant** que l'année précédente. Paradoxalement, la quantité de déchets recyclés est restée stable. Une explication ? D'une part, les quantités de déchets non valorisables ont diminuées, sans doute sous l'effet conjugué de la diminution du poids des emballages et de la pratique de plus en plus populaire du compostage des déchets organiques. D'autre part, **le nombre d'erreurs de tri a baissé** de façon appréciable : le taux de refus est passé de 30 % (2010) à 28 % (2011).

1^{er} bilan de l'expérimentation "emballages plastiques"

Depuis mars dernier, l'expérimentation sur l'**extension des consignes de tri des emballages plastiques** se déroule sur les secteurs desservis par les bases de valorisation de Saint-Jean-Lagineste et de Catus. Leurs chaînes de tri ont été réorganisées pour permettre le captage des nouveaux emballages plastiques acceptés, tels que pots de yaourt, barquettes, polystyrène...



Point positif : alors que **le recyclage des emballages plastiques augmente, le refus est en baisse**. En effet, ces nouvelles catégories considérées avant comme des "erreurs" étaient déjà triées par une partie des habitants.



Le "nouveau" centre de tri de St-Jean-Lagineste



Le dossier spécial du SYnergies n° 7 lui avait été consacré. Les travaux d'extension et de réaménagement du centre de tri se sont achevés dans les délais. L'ensemble du process de tri a été repensé, poste par poste, et des améliorations techniques ont pu se greffer sur l'ancien système.

Il est encore trop tôt pour établir un bilan complet. Cependant, **les agents de tri témoignent déjà d'une réelle amélioration de leurs conditions de travail**. L'ergonomie des postes de travail était une priorité sur ce projet. Les performances sont aussi au rendez-vous : **la capacité de traitement** escomptée (de 5 000 t. à plus de 10 000 t. de déchets triés par an), pour répondre aux besoins, peut être atteinte sans difficulté.

VISITES ORGANISÉES

Des visites guidées gratuites sont organisées sur les trois centres de tri du SYDED, pour les écoles (à partir du Cours Moyen), mais aussi pour des groupes d'adultes (à partir de 15 personnes).

Réservation : 05 65 21 54 30



80 t de verre
sur les tapis de tri en 2011

Vous nous posez souvent la question : Pourquoi est-il interdit de jeter du verre dans le bac vert ?

Le verre est recyclable, certes, mais on ne vous apprendra rien en précisant que c'est aussi une matière qui peut être coupante. Si vous jetez du verre (ou tout autre objet dangereux) dans le bac des recyclables, **vous risquez de blesser un agent**. Collecte, pré-tri, tri, suivi qualité, caractérisations... Pensez que vos déchets sont susceptibles d'être manipulés par de nombreuses personnes... Déposez les emballages en verre **dans un récup'verre** ; ils seront recyclés sans danger.



Eaux naturelles

Sites de baignade : l'information auprès des usagers renforcée

Pour la saison estivale 2012, **23 points de baignade** sont recensés dans le département du Lot, dont 2 nouveaux sites à Cabrerets (plage du Moulin) et Souillac. Le SYDED apporte son assistance technique pour la gestion de la qualité de l'eau de ces baignades afin de garantir la sécurité sanitaire.

Sur tous ces sites, **des panneaux d'information** ont été implantés afin de rassembler toutes les informations nécessaires au public : les documents réglementaires, les consignes de sécurité et le bulletin quotidien *inf'eau loisirs* sur la qualité de l'eau.

Depuis le 15 juin, **le dispositif inf'eau loisirs** d'informations quotidiennes sur la qualité des eaux des rivières du département est de nouveau opérationnel.



-  23 baignades
-  12 aménagées et surveillées
-  Rivières dont la qualité est suivie par Inf'eau loisirs



© N. Blaya - Conseil général 46

Bon de commande "kit compostage individuel" du SYDED

Je soussigné(e)..... demeurant dans la commune de souhaite acquérir, pour la somme de **20 € TTC**, le kit compostage individuel proposé par le SYDED, composé d'**un composteur de 320 l** (à monter soi-même), d'**un seau de 10 l** et d'**un guide du compostage domestique**, le tout accompagné de deux poubelles de 50 l pour le tri des emballages recyclables.

Conditions d'acquisition : être résident lotois, un seul kit compostage par foyer

Mode de paiement : uniquement par chèque

Lieu de livraison : sur la déchetterie de mon canton, autre déchetterie du Lot :

A noter : pour Cahors et ses alentours, le kit ne peut pas être livré à la déchetterie. Vous devez vous rendre directement au siège du SYDED, à Catus.

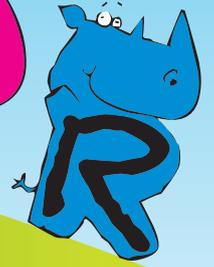
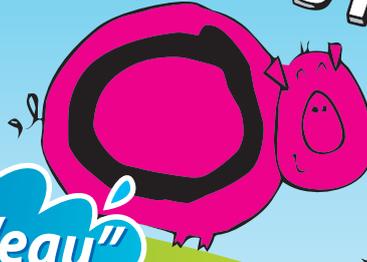
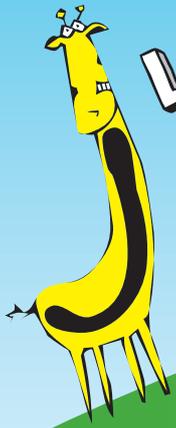
Délai de livraison : environ 4 semaines (votre chèque ne sera encaissé qu'à partir du jour de livraison)

Je serai informé(e) de la livraison par téléphone :

J'envoie ce coupon, sous enveloppe timbrée, au **SYDED du Lot, les Matalines 46150 CATUS** en joignant un **chèque de 20 € à l'ordre du Trésor public**.



A, le/...../..... Signature :



spéciale "eau"

LE COIN DU SCIENTIFIQUE

UNE EXPÉRIENCE À FAIRE À LA MAISON !



EVAPORATION



PRÉCIPITATION

LE SAVAIS TU ?

POURQUOI LA GLACE FLOTTE-T-ELLE ?

EN GELANT, LES MOLÉCULES D'EAU S'ESPACENT PROGRESSIVEMENT.

LA STRUCTURE DE LA GLACE COMPORTE AINSI MOINS DE PARTICULES POUR UN MÊME VOLUME...



...LA GLACE EST DONC MOINS DENSE QUE L'EAU ET C'EST POUR CETTE RAISON QU'ELLE FLOTTE !

TRANSFORME L'EAU SALÉE EN EAU DOUCE !

METS DE L'EAU SALÉE DANS UN GRAND RÉCIPENT, DÉPOSE AU CENTRE DE CELUI-CI UN RÉCIPENT VIDE PLUS PETIT. RÉCOUVRE LE TOUT D'UN FILM PLASTIQUE SUR LEQUEL TU PLACERAS UN OBJET LOURD (UN CAILLOU PAR EXEMPLE) JUSTE AU DESSUS DU PETIT RÉCIPENT.

PLACE LE TOUT QUELQUES JOURS AU SOLEIL ET TU OBTIENDRAS DE L'EAU DOUCE DANS LE PETIT RÉCIPENT !

AU CONTACT DU FILM PLASTIQUE, LA VAPEUR D'EAU (EVAPORATION) SE TRANSFORME EN GOUTELETTES (CONDENSATION) QUI GLISSENT ET RETOMBENT DANS LE PETIT RÉCIPENT (PRÉCIPITATION). LE SEL RESTE AU FOND DU GRAND RÉCIPENT...



MOTS SUR L'EAU

(SOLUTIONS AU VERSO)

- ON S'Y PROMÈNE EN BARQUE
- UNITÉ DE MESURE DE L'EAU
- JE PENSE À LE FERMER EN ME BROSSANT LES DENTS
- LÀ OÙ L'EAU JAILLIT
- ON LE PRÉND POUR SE LAVÉ, MAIS N'EST PAS TRÈS ÉCONOMIQUE
- GRAND BAC OÙ BOIVENT LES ANIMAUX
- QUAND ON PEUT LA BOIRE
- IL RÉTIENT L'EAU
- SYSTÈME D'APPORT DE L'EAU SUR UN TERRAIN CULTIVÉ
- POUR SE LAVÉ, PLUS ÉCONOMIQUE QUE LE BAIN
- FAIRE LA PLUIE DANS SON JARDIN
- EAU SOLIDE

MOT MYSTÈRE

1 2 3 4 5



LE BON PARCOURS

AIDE LA GOUTTE D'EAU À TROUVER SON CHEMIN AU TRAVERS DES CANALISATIONS. ATTENTION : TU DOIS RESPECTER L'ORDRE DES ÉTAPES ET TON TRACÉ NE DOIT JAMAIS SE CROISER !



(SOLUTIONS AU RECTO)

LE SAVAIS TU ?



L'EAU DU ROBINET EST CONTRÔLÉE RÉGULIÈREMENT, TU PEUX DONC LA BOIRE SANS RISQUE. DE PLUS, C'EST UN GESTE ÉCOLOGIQUE : EN EFFET, LA CONSOMMATION D'EAU EN BOUTEILLE IMPLIQUE L'UTILISATION DE MATIÈRE PLASTIQUE, PAPIER ET ENCRE POUR LA FABRICATION DES EMBALLAGES AINSI QUE DU CARBURANT PENDANT LE TRANSPORT ET DONC DE LA POLLUTION. POUR FINIR, C'EST BIEN PLUS ÉCONOMIQUE... ALORS, CONVAINCU ?

TROP D'EAU EN TIRANT LA CHASSE ?



ON PEUT RÉDUIRE LE VOLUME D'EAU DU RÉSERVOIR DE NOS TOILETTES. IL SUFFIT POUR CELA D'Y LAISSER UNE BOUTEILLE PLEINE OU UNE BRIQUE...

► La maison de l'eau

Lieu de médiation et d'expositions sur le patrimoine de l'eau

Située près du pont Valentré, à Cahors, l'ancienne station de pompage de Cabazat propose plusieurs expositions :

« Le pont Valentré au fil du temps »,
« De pierre et d'eau »...

Horaires : tous les jours en juillet et août de 10h à 13h et de 15h à 19h

Renseignements : 05 65 53 04 99

Cet été, mets toi à l'eau ! 3 bons plans pour se détendre et apprendre en famille...



► Le chemin de l'eau

Randonnées à pied, à cheval ou en vélo, le circuit traverse les plateaux du Ségala, entre Célé et Lot.

Conçus par les élèves de Cuzac et leur instituteur, des panneaux jalonnent un circuit thématique retraçant l'histoire et les usages des lavoirs, puits, fontaines et vallées...

Pour en savoir plus, le topoguide « Promenades et randonnées : 27 ballades à pied » du Pays de Figeac est disponible dans les offices de tourisme du département du Lot.

► Le marais de Bonnefont

Un lieu étonnant et unique sur le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Un chemin sur des caillebotis et pilotis de bois donne accès aux zones inondées et permet de découvrir la plus vaste roselière (étendue de roseaux) du département du Lot, ainsi que les plantes et animaux sauvages du site. (Mayrinhac-Lentour)

<http://www.paysdepadirac.fr/fr/marais-de-bonnefont.html>

Attention, les lois évoluent...

L'assainissement non collectif désigne les installations individuelles de traitement des eaux usées domestiques (fosse septique...). Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées (le "tout-à-l'égout"). Par conséquent, elles doivent être équipées de leur propre système d'épuration avant rejet en milieu naturel.

Urbanisme : l'assainissement non collectif pris en compte dès la demande de permis de construire

Le Code de l'urbanisme vient récemment d'être modifié, notamment en ce qui concerne la constitution du **dossier joint à la demande de permis de construire**.

Tout projet de réalisation ou de réhabilitation d'une installation d'assainissement individuel devra dorénavant comporter un document attestant de la **conformité de l'installation d'assainissement non collectif** au regard des prescriptions réglementaires en vigueur*.

La mise en œuvre d'une installation d'assainissement non collectif doit faire l'objet, au préalable, d'une **validation par le SPANC** (Service Public d'Assainissement Non Collectif).



© SYDED du Lot

Vente d'un immeuble non raccordé au réseau d'assainissement : une nouvelle pièce au dossier technique

Depuis le 1^{er} janvier 2011, pour les habitations non raccordées au réseau public de collecte des eaux usées, le **dossier de diagnostic technique** doit inclure un document décrivant **l'état de l'installation d'assainissement** et dressant la **liste des travaux éventuels** à entreprendre pour sa mise en conformité**. Ce document est établi par le SPANC, pour une période de validité de 3 ans.

L'acquéreur dispose d'un délai d'un an à partir de l'acte de vente pour faire réaliser les éventuels travaux.

* Article 4 du décret n°2012-274 du 28 février 2012.

** Article L271-4 du code de la construction et de l'habitation.



© N. Blaya - Conseil général 46



Edition : SYDED du Lot • Les Matalines 46150 Catus • tél. 05 65 21 54 30 • fax 05 65 21 54 31 • e-mail : accueil@syded-lot.fr • site : www.syded-lot.fr
 Directeur de la publication : Bernard CHOULET | Responsables de la rédaction : Muriel Descamp, Terpsichore Arghiriade | Conception et réalisation : SYDED, service communication | Impression : JM RHODES imprimeur | Tirage : 87 000 exemplaires | Distribution : la Poste | RCS : 453 372 997 RCS CAHORS
 Dépôt légal et parution : juillet 2012 | ISSN : 1961-7763 | Journal gratuit.



Réduisez vos déchets, compostez !

En compostant les déchets d'origine végétale, on peut réduire ses ordures ménagères de 40 kg par an et par personne.

(source : ADEME)



Le SYDED vous propose son Kit "compostage"

Si vous êtes résident lotois, si vous n'avez jamais bénéficié de cette offre, remplissez ce bon de commande...

(Voir conditions au dos)